

Le mot de l'ANPEIP Réunion

L'accompagnement d'un enfant intellectuellement précoce est une affaire de chaque jour.

Que ce soit à l'école, à la maison, au sein d'un club sportif, son fonctionnement spécifique requiert une attention et un accompagnement particuliers... qu'il n'est pas toujours facile de mettre en oeuvre !

Des échanges entre parents

En adhérant à l'ANPEIP Réunion, vous rencontrerez des parents qui comme vous, ont des questionnements ou des difficultés ; des parents qui ont trouvé des solutions ou des réponses à des situations parfois complexes, des parents qui peuvent vous proposer écoute, information et soutien.

En échangeant sur nos expériences respectives, nous nous donnons plus de chances pour trouver les meilleures réponses, pour prendre les décisions les plus adaptées à la situation de notre enfant.

Accompagnement et informations

L'ANPEIP Réunion propose à ses adhérents un accompagnement et un soutien au quotidien, notamment par la diffusion d'informations utiles, de documents sur la précocité et d'actualités liées. Elle participe à l'information et la sensibilisation lors de conférence tout public. Elle contribue également à l'enrichissement d'un réseau de professionnels sensibilisés et cela, dans différentes disciplines : psychologie, troubles des apprentissages, dys, éducation...

Des activités diverses

Vous pouvez nous rejoindre régulièrement à des « Grands Goûters » ouverts au public ou lors des « Sorties Famille » proposées aux adhérents. Des activités spécifiques sont organisées afin que vos enfants ou adolescents puissent se rencontrer.

Alors, pourquoi ne pas nous rejoindre?

A très bientôt!

L'ANPEIP REUNION vous accueille



☎ 0692 21 66 36

Accueil familles : reunion@anpeip.org

Accueil professionnels : reunion.president@anpeip.org

Association loi 1901

Agrément Education nationale

"Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public"

SIRET: 505 374 629 00010

ET SUR TOUTE LA France

ANPEIP Fédération

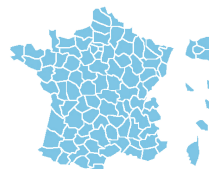
7 Rue de la Providence - 06300 NICE

☎ 04.93.92.10.53

Accueil familles : fede.familles@anpeip.org

Accueil professionnels : fede@anpeip.org

web: <http://www.anpeip.org/>



Association Nationale
Pour les Enfants
Intellectuellement Précoces



ANPEIP REUNION

Maison de la Vie Associative - Boîte B38

14 rue du Moulin à Vent

97400 Saint Denis

☎ 0692 21 66 36

web: <http://www.anpeip.org/reunion>

Qu'est-ce qu'un enfant intellectuellement précoce ?

«En avance»...

C'est un enfant dont le développement intellectuel est en avance par rapport au développement normal d'un enfant de son âge, et qui présente certaines particularités dans son processus de compréhension et d'apprentissage.

Son **approche globale** des problèmes ou des situations, son accès rapide (parfois trop) aux généralisations, la **divergence de sa pensée** sont à la fois un atout et une source de difficultés.

... avec un fonctionnement cognitif différent !

L'enfant intellectuellement précoce identifié est reconnu par tous parce qu'en réussite et apparemment sûr de lui, avec un aplomb déconcertant, une logique implacable. Il dispose de capacités de compréhension et d'apprentissage plus rapides que celles des enfants de son âge et par conséquent, peut se retrouver en avance sur le plan scolaire. Curieux insatiable, il peut se réfugier dans les livres et s'éloigner ainsi d'un monde qui ne lui ressemble pas.

L'enfant intellectuellement précoce non identifié peut être en échec scolaire, se montrer provocateur ou perturbateur, distrait, brouillon, ne faisant que ce qui l'intéresse. Néanmoins hypersensible, il est de nature anxieuse et commence à présenter des difficultés de comportement et de scolarité. Il peut être curieux, montrer certaines facilités ce qui déroute les parents et les enseignants qui ne comprennent pas ces paradoxes.

«Une précocité non identifiée conduit le plus souvent l'enfant à être incompris de sa famille, de ses enseignants et des autres enfants.

Sans information ni formation il est difficile pour parents et enseignants de repérer les particularités de ces enfants en souffrance».

IMPORTANT

Le développement et la personnalité d'un enfant intellectuellement précoce ne peuvent se résumer au chiffre de son QI.

Seul un bilan complet effectué par un professionnel compétent et formé à la question peut confirmer ou non une précocité intellectuelle.

Ce bilan lui permet d'avoir une vision globale du développement de l'enfant, de ses capacités et de ses difficultés.

Le compte-rendu écrit et les conseils qu'il remet aux parents sont des outils essentiels pour mieux accompagner l'enfant intellectuellement précoce, tant dans son cadre familial qu'à l'école, en identifiant précisément ses « besoins éducatifs particuliers ».

Plus tôt l'enfant sera repéré plus grandes seront ses chances de s'épanouir!

Quelques chiffres

2,3%

2,3% des enfants ont un QI moyen supérieur ou égal à 130. Les chiffres ne sont plus considérés aujourd'hui que comme de simples indicateurs parmi d'autres.

1 ou +

Statistiquement, il y aurait au minimum 1 enfant à haut potentiel par classe, mais très peu sont identifiés.

1 sur 3

Un surdoué sur trois serait en difficulté scolaire.



L'ANPEIP est une Fédération nationale qui regroupe 21 Associations régionales et plusieurs délégations dans toutes les régions de France. Aujourd'hui, plus de 200 bénévoles sont mobilisés au quotidien pour la reconnaissance et la prise en compte de la précocité intellectuelle.

L'ANPEIP... un engagement de près de 40 ans

Créée à Nice en 1971 par le psychologue Jean-Charles Terrassier et quelques parents, l'ANPEIP, association Loi 1901, pose pour la première fois la question des enfants intellectuellement précoces en France.

Le retentissement médiatique du premier « Congrès National pour les Enfants Surdoués », en 1978, permet de mettre en évidence la particularité de ces enfants et les problèmes que certains peuvent rencontrer au cours de leur scolarité.

Depuis 40 ans, l'ANPEIP n'a cessé d'œuvrer auprès de l'Education Nationale afin d'obtenir la reconnaissance du problème des enfants intellectuellement précoces et une prise en charge de leur diversité au sein de l'école.

Pendant longtemps, l'ANPEIP a par ailleurs été la seule source d'information et d'aide pour les familles, face aux questionnements des parents et des professionnels.

Les Bulletins Officiels de l'Education Nationale du 27.10.07 et du 3.12.09 tiennent compte des attentes que nous formulons depuis de nombreuses années.

L'ANPEIP s'engage à veiller à la bonne application des directives qui y sont énoncées.